



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue virtuellement et en direct par webdiffusion le lundi 1er février 2021 à 19 h
conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 daté du 26 avril 2020,
2020-049 daté du 4 juillet 2020 et 2020-074 daté du 2 octobre 2020**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA21 13 0001

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA21 13 0002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA21 13 0003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Monsieur le maire répond aux questions de deux citoyens qui ont transmis leur question par courriel. À 19 h 6, la période de questions est terminée.

CA21 13 0004

OFFRIR AU CONSEIL DE LA VILLE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, QUE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD PRENNE EN CHARGE LA RÉALISATION DES RÉAMÉNAGEMENTS DU RÉSEAU ARTÉRIEL RETENUS SUR SON TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SÉCURISATION AUX ABORDS DES ÉCOLES (PSAÉ) POUR L'ANNÉE 2021.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus sur son territoire dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1213693002

CA21 13 0005

AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET « RÉAMÉNAGEMENT DES MINIPARCS GLANDELET ET ROBERT » DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT URBAIN – ENFANTS 2019-2021 » DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay
Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Réaménagement des miniparcs Glandelet et Robert » dans le cadre du « Programme d'aménagement urbain – Enfants 2019-2021 » de la Ville de Montréal.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1213451001

CA21 13 0006

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 15 AU 19 FÉVRIER 2021.

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire – les JPS – ont été créées en 2011 et sont célébrées depuis chaque année;

ATTENDU que les JPS, cette année, ont pour thème Nos gestes, un + pour la réussite et que le porte-parole en est pour une troisième année consécutive le médecin et footballeur professionnel québécois, Laurent Duvernay-Tardif;

ATTENDU que les JPS à Montréal ont lieu, cette année, du 15 au 19 février 2021;

ATTENDU QUE les JPS qui regroupent plusieurs partenaires sont l'occasion de sensibiliser la collectivité montréalaise à l'importance de la persévérance scolaire des jeunes;

ATTENDU QUE les JPS sont l'occasion aussi de souligner l'engagement de toutes celles et de tous ceux qui Suvrent, de près ou de loin, à la réussite éducative des jeunes;

ATTENDU QUE les JPS sont l'occasion surtout de prendre un temps d'arrêt pour donner une dose massive d'encouragement aux jeunes de tous les âges, de reconnaître leurs parcours scolaires et de les féliciter pour leurs efforts;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 a chamboulé la dernière année et a obligé les jeunes à relever de nouveaux défis, notamment à s'adapter à d'autres modes d'enseignement, à des relations humaines distanciées et à l'absence ou à la modulation des activités parascolaires;

ATTENDU QUE de nombreux jeunes, en dépit des difficultés et des obstacles que la COVID-19 a placés sur leur chemin, se sont accrochés et adaptés et ont persévéré pour se réaliser pleinement et se préparer à convoiter ou à exercer la profession ou le métier de leur choix;



ATTENDU QUE les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des élèves et, du même coup, de favoriser le développement de leur plein potentiel;

ATTENDU QUE les élus des divers paliers collaborent à Montréal aux efforts de la collectivité en matière de sensibilisation à la réussite éducative, notamment à travers l'organisme Réseau réussite Montréal;

ATTENDU que l'arrondissement tiendra, le 18 février 2021 à 11 h, une activité virtuelle pour souligner les JPS.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard proclame les Journées de la persévérance scolaire, du 15 au 19 février 2021, sur le territoire de l'arrondissement.

Que le conseil d'arrondissement appuie les JPS et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la réussite éducative et de la lutte au décrochage, incluant les parents et les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, de la santé, de la recherche, du communautaire, des affaires et des médias.

Qu'une copie de cette motion soit transmise à l'organisme Réseau réussite Montréal, ainsi qu'au Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île et à la Commission scolaire English-Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1203126010

CA21 13 0007

AUTORISER LE RENOUELEMENT DU CONTRAT – SERVICE DE TRAÇAGE DE MARQUES SUR CHAUSSÉE POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 18-16888 – LIGNCO SIGMA INC. (SINTRA INC.) – 256 848,05 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat avec LIGNCO SIGMA INC., (SINTRA INC.) pour le service de traçage de marques sur chaussée pour l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 18-16888, pour une période d'un an soit du 6 mai 2021 au 5 mai 2022, au montant maximal de 256 848,05 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1213693001

CA21 13 0008

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 2 100 \$ À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR ST-LÉONARD INC. POUR LA SURVEILLANCE DE L'ACTIVITÉ DU PATIN LIBRE AUX ARÉNAS ROBERTO -LUONGO ET MARTIN-BRODEUR, POUR L'ANNÉE 2021.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 2 100 \$ à l'Association du hockey mineur St-Léonard inc. pour la surveillance de l'activité du patin libre aux arénas Roberto-Luongo et Martin-Brodeur, pour l'année 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1203451013

CA21 13 0009

APPROUVER LA MODIFICATION AU CONTRAT NUMÉRO 2005 -10 RELATIVEMENT AU CONTEXTE DE LA GESTION DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 – SOGEP INC.

ATTENDU la résolution numéro CA05 13 0223 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2005 acceptant la soumission de SOGEP INC. pour la gestion des installations et des programmes des parcs, pavillons et terrains de tennis, contrat numéro 2005-10;

ATTENDU QUE dans le contexte de la gestion de la pandémie de la COVID-19, la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 15 mars 2020 l'arrêté ministériel numéro 2020-004 suspendant les activités de tous les lieux qui accueillent le public à des fins culturelles, éducatives, sportives, de loisirs ou de divertissement;

ATTENDU QUE les activités ayant lieu dans les installations de l'arrondissement visées par ce contrat ont ainsi été suspendues, du 15 mars au 24 juin 2020, et qu'en raison de cette suspension SOGEP INC. n'a pas pu rendre l'ensemble des services prévus à ce contrat.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver la modification au contrat numéro 2005-10 avec SOGEP INC. relativement au contexte de la gestion de la pandémie de la COVID -19, durant la période où tous les services prévus à ce contrat n'ont pu être rendus en raison de la suspension des activités dans les pavillons, soit du 15 mars au 24 juin 2020.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer l'entente prévue à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1208717004



CA21 13 0010

APPROUVER LA MODIFICATION AUX CONTRATS NUMÉROS 2003-02 ET 2005-06 RELATIVEMENT AU CONTEXTE DE LA GESTION DE LA PANDÉMIE DE LA COVID -19 – CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC.

ATTENDU la résolution numéro CM03 0281 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 29 avril 2003 accordant à CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. un contrat pour la rénovation, l'entretien et la gestion de l'aréna Hébert, contrat numéro 2003-02;

ATTENDU la résolution numéro CA05 13 0224 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2005 acceptant la soumission de CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC., pour la construction, rénovation, entretien d'une piscine intérieure et gestion des programmes de la piscine intérieure, des piscines extérieures et du stade Hébert, contrat numéro 2005-06;

ATTENDU QUE dans le contexte de la gestion de la pandémie de la COVID-19, la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 15 mars 2020 l'arrêté ministériel numéro 2020-004 suspendant les activités de tous les lieux qui accueillent le public à des fins culturelles, éducatives, sportives, de loisirs ou de divertissement;

ATTENDU QUE les activités ayant lieu dans les installations de l'arrondissement visées par ces contrats ont ainsi été suspendues, du 15 mars au 30 juin 2020, et qu'en raison de cette suspension CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC., n'a pas pu rendre tous les services prévus à ces contrats.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver la modification aux contrats numéros 2003-02 et 2005-06 avec CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC., relativement au contexte de la gestion de la pandémie de la COVID-19, durant la période où tous les services prévus à ces contrats n'ont pu être rendus en raison de la suspension des activités dans les installations, soit du 15 mars au 30 juin 2020.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer l'entente prévue à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1208717003

CA21 13 0011

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1215057001

CA21 13 0012

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1208680008

CA21 13 0013

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1208680009

CA21 13 0014

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2119-10 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (2119) AFIN D'AJOUTER CERTAINS POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2119-10 intitulé : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119) afin d'ajouter certains pouvoirs aux fonctionnaires et employés en matière de réglementation, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.01 1213022001



CA21 13 0015

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2257-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2021) (2257) AFIN DE MODIFIER ET D'AJOUTER DES TARIFS EN MATIÈRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2257-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (2257) afin de modifier et d'ajouter des tarifs en matière d'occupation du domaine public, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.02 1213022002

CA21 13 0016

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2263 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 425 000 \$ POUR FINANCER DES TRAVAUX DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS ET D'ACQUISITION DE BÂTIMENTS.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 7 au 21 janvier 2021, sur le règlement numéro 2263 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 1 425 000 \$ pour financer des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments et d'acquisition de bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1203022021

CA21 13 0017

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2264 INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR FINANCER L'ACQUISITION DE PETITS ÉQUIPEMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 7 au 21 janvier 2021, sur le règlement numéro 2264 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer l'acquisition de petits équipements et d'équipements informatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1203022022

CA21 13 0018

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1884-18 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1884 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) RELATIVE À L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR ABATTRE UN ARBRE SUR UN TERRAIN PRIVÉ.

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 7 au 21 janvier 2021 inclusivement, relativement au projet de règlement;

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement adopté lors de la séance du 7 décembre 2020;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la consultation publique écrite tenue du 7 au 21 janvier 2021 et d'adopter le règlement numéro 1884-18 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1884 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14 -029) relative à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour abattre un arbre sur un terrain privé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1209000002

CA21 13 0019

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-358 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) RELATIVE AUX CONDITIONS D'ABATTAGE ET DE PROTECTION DES ARBRES SUR LES TERRAINS PRIVÉS.

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 7 au 21 janvier 2021 inclusivement, relativement au projet de règlement;

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement adopté lors de la séance du 7 décembre 2020;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :



De prendre acte du dépôt du rapport de la consultation publique écrite tenue du 7 au 21 janvier 2021 et d'adopter le règlement numéro 1886-358 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative aux conditions d'abattage et de protection des arbres sur les terrains privés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1209000001

CA21 13 0020

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2020-22 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 9105, RUE DE FONTENOY – LOT NUMÉRO 1 332 341 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 janvier 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-22 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 9105, rue de Fontenoy, lot numéro 1 332 341 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1209000004

CA21 13 0021

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2020-24 – MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX SITUÉ AUX 9050-9052, RUE CHAMBELLÉ – LOT NUMÉRO 1 332 710 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 janvier 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-24 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 9050-9052, rue Chambellé, lot numéro 1 332 710 du cadastre du Québec, dans la zone H12-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1209000006

CA21 13 0022

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2020-25 – MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIPLEX SITUÉ AUX 8756-8758, RUE LE CORBUSIER – LOT NUMÉRO 1 002 724 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 janvier 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-25 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 8756-8758, rue Le Corbusier, lot numéro 1 002 724 du cadastre du Québec, dans la zone H07-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1209000005

CA21 13 0023

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2020-23 – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5565, RUE RINGUET – LOT NUMÉRO 1 332 781 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 13 janvier 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-23 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5565, rue Ringuet, lot numéro 1 332 781 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13, dans sa version révisée en date du 22 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1204871031



CA21 13 0024

ADOPTION DE L'ORDONNANCE 2257, O-3 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DU TARIF APPLICABLE POUR LES COURS D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES OFFERTS EN WEBDIFFUSION DURANT LA SESSION D'HIVER 2021.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2257, O-3 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour les cours d'activités sportives et récréatives offerts en webdiffusion durant la session d'hiver 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1215021001

CA21 13 0025

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2021.

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Mario Battista comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de mars, avril, mai et juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1203022026

CA21 13 0026

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 13 JANVIER 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1213385001

CA21 13 0027

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours des mois de novembre et décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1218999001

CA21 13 0028

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2257 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2021).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement en date du 15 décembre 2020 ainsi que d'une copie corrigée du règlement numéro 2257 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021), adopté le 7 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1203022025

CA21 13 0029

DÉPOSER AU CONSEIL DE LA VILLE LE BILAN ANNUEL 2020 RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES PESTICIDES (04-041) SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De déposer au conseil de la ville le bilan annuel 2020 relatif à l'application du Règlement concernant l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1218683001



CA21 13 0030

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 33, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} mars 2021.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement